



Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 6 juin 2024

Objet : Marche pour l'Enfance et la Jeunesse

Monsieur le Président,

Le samedi 27 avril dernier, a eu lieu à Paris la première édition de la Marche pour l'Enfance et la Jeunesse (MEJ). De la place de la République à la place de la Bastille, des manifestantes et manifestants de tous les âges — y compris de très jeunes enfants — ont défilé en musique et avec de multiples pancartes.

Cet évènement a été organisé par le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (COFRADE), avec la collaboration de plusieurs autres organisations de la société civile : l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), le Collectif enfantiste, l'Espace Boris Vian, Face à l'inceste, la Fondation pour l'enfance, l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN) et l'Observatoire des violences éducatives ordinaires (OVEO).

L'objectif de ce rendez-vous était double : d'une part, valoriser l'enfance et la jeunesse et les replacer au cœur de notre société ; d'autre part, permettre à tous les citoyens et citoyennes d'exprimer leurs préoccupations et leurs revendications pour mieux faire appliquer en France les dispositions de la Convention relative aux droits de

l'enfant de 1989. À l'issue du défilé, les manifestants et manifestantes ont été invités à s'exprimer à l'écrit. Des cartes postales adressées à votre personne ont été distribuées à cet effet, avec le concours d'écrivains et écrivaines publics.

Par la présente, le COFRADE et ses partenaires ont l'honneur de vous remettre la somme des expressions recueillies lors de la MEJ. Par ailleurs, nous vous en proposons ci-dessous une analyse synthétique.

**1° Considérer les enfants comme des citoyens à part entière.** Les manifestantes et manifestants ont le sentiment que leurs voix ne sont pas écoutées et qu'ils sont tenus à l'écart du dialogue public. De ce fait, leurs préoccupations ne sont pas mises à l'ordre du jour de nos institutions. De surcroît, les enfants ne sont pas crus lorsqu'ils témoignent des violences dont ils sont victimes, et ils ne bénéficient donc pas de la protection adéquate de la part des professionnels.

**2° Augmenter les moyens financiers dédiés à l'enfance.** Les manifestantes et manifestants ont revendiqué une hausse des budgets alloués aux structures publiques. C'est en particulier le cas pour les dispositifs à destination des populations les plus vulnérables, mais également pour la formation des professionnels, dont le niveau de qualification doit être amélioré pour garantir une meilleure prise en compte de la parole des enfants. Les enjeux financiers ont également été pointés par les jeunes majeurs, souvent étudiants, qui déplorent une aggravation de leurs conditions de vie et une mise en difficulté de leurs parcours universitaires.

**3° Repenser les objectifs et l'organisation de la scolarité.** Les manifestantes et manifestants regrettent que l'institution scolaire soit essentiellement consacrée à l'acquisition de savoirs académiques, en ne donnant pas suffisamment d'importance et de temps au développement global de la personnalité des élèves. Il est notamment question de renforcer la préparation à l'exercice de la citoyenneté, les activités culturelles et sportives et la conduite de projets choisis par les élèves eux-mêmes. En outre, le rythme scolaire est critiqué, avec ses emplois du temps surchargés.

\*

La Marche pour l'Enfance et la Jeunesse a vocation à devenir un rendez-vous annuel. Aussi, nous avons le plaisir de vous informer que nous inviterons de nouveau les enfants et jeunes à manifester au printemps 2025 avec, cette fois-ci, une mobilisation d'ampleur nationale.

Nous nous permettons également de porter à votre connaissance le fait que le COFRADE organise chaque année des processus d'expression et de concertation des jeunes (Débats d'Ados, États généraux des droits de l'enfant...). Nous serions donc heureux de pouvoir aider vos services à conduire des actions de consultation auprès des enfants, si telle était votre intention.

Dans l'espoir que les enfants soient réellement écoutés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos considérations sincères.

Armelle LE BIGOT-MACAUX  
Présidente



Arthur MELON  
Délégué général



Pièce jointe : Compilation des cartes postales des manifestantes et manifestants.

Copies :

- M. Gabriel ATTAL, Premier ministre ;
- Mme Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;
- Mme Sarah EL HAÏRY, Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles ;
- Mmes et MM. les Députés membres de la Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée nationale ;
- Mme Claire HÉDON, Défenseure des Droits, et M. Éric DELEMAR, Adjoint à la Défenseure des Droits, Défenseur des Enfants ;
- M. Jean-Marie BURGUBURU, Président du Conseil national consultatif des Droits de l'Homme, et Mme Magali LAFOURCADE, Secrétaire générale ;
- Mme Florence DABIN, Présidente du GIP France Enfance Protégée, et M. Pierre STECKER, Directeur général ;
- Mme Sylviane GIAMPINO, Présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge.